

SPORT

Subvention pour les manifestations sportives

Le Département de l'Indre apporte son soutien aux associations, aux communes et leurs groupements, pour l'organisation de manifestations sportives.

Objectif

Organisation de manifestations de promotion d'une discipline à caractère au moins départemental (ex : épreuve participative au Championnat de France).

Lancement d'une nouvelle discipline dont l'importance et l'impact peuvent s'avérer fructueux pour le département (ex : match de gala/démonstrations d'envergure...).

Les modalités d'attribution des subventions sont retracées dans le règlement à retrouver dans [leguide des aides](#).

Bénéficiaires

Associations sportives.

Communes ou leurs groupements.

Critères d'attribution

Envergure de la manifestation, niveau, nombre de compétiteurs, poids économique, plan de financement, cahier des charges, périodicité de la manifestation ; pour les manifestations locales, voir fiche de synthèse sur Fonds d'Animation Rurale.

Contact

Adresser la demande via l'imprimé à télécharger en haut de cette page, avant le 15 octobre au :

Président du Conseil départemental

Direction des Sports, de l'Animation et de la Jeunesse (D.S.A.J.)

Maison départementale des Sports - 89 allée des Platanes

36000 Châteauroux.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au 02 54 35 55 55.



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

[02 54 27 34 36](tel:0254273436)